## REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

## Département de la HAUTE-SAVOIE ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

-----

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 13 DECEMBRE 2021

<u>Présents</u>: MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, KRAEUTLER Janine, RAMUS Nelly, IERVASI Catherine, BERTHET Bernadette, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, PAUZE Sonia, LETT Philippe, CASONI Sébastien, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Représentés: MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe,

Excusés: MM TISSOT Jean-Paul, CONSTANS Juanita, BOUVARD Gilles

Secrétaire de séance : M BONICKI Jean-René

\* \* \*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DOLDO, Maire, a tout d'abord approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis :

- 1°) **Approuve** l'avenant n° 1 au lot 7 « Menuiseries extérieures » du marché relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire, d'un montant de 1 285,00 € HT
- 2°) **Approuvé** l'avenant n° 2 au lot 17 « Elévateur PMR » du marché relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire, d'un montant de 543,15 € HT
- 3°) **Approuvé** l'avenant n° 2 au lot 4 « Gros œuvre » du marché relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire, d'un montant de -344,11 € HT.
- 4°) **Approuvé** la décision modificative n°1 sur le budget principal de l'exercice 2021, qui s'équilibre à **27 800** € en recettes et dépenses de fonctionnement et à **398 553.72** € en recettes et dépenses d'investissement
- 5°) Fixé les tarifs des services publics communaux à compter de l'année 2022
- 6°) **Autorisé** Monsieur le Maire engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2022, dans la limite de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2021
- 7°) **Décidé** de reconduire le versement d'une aide financière complémentaire à celle de la CCPR pour l'achat et l'équipement de VAE
- 8°) **Décidé** de ne pas facturer de droit de place aux commerçants présents sur le marché hebdomadaire jusqu'au 30 juin 2022

- 9°) **Approuvé** l'avenant à la convention de mise à disposition passé avec la SAFER le 4 avril 2019 pour les parcelles communales constructibles
- 10°) **Autorisé** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable **M57 développée** au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Ville d'AMANCY,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00

Fait à AMANCY le 17 décembre 2021

Le Maire,

**Dominique DOLDO**